

Les discours communautaire et syndical à propos des Programmes Extra

Louis Foley

Volume 6, Number 1, Spring 1993

La surdit 

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301211ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301211ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Universit  du Qu bec   Montr al

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Foley, L. (1993). Les discours communautaire et syndical   propos des Programmes Extra. *Nouvelles pratiques sociales*, 6(1), 209–214.
<https://doi.org/10.7202/301211ar>

Article abstract

Dans le cadre du Colloque sur la privatisation dans le r seau de la sant  et des services sociaux auquel il est fait r f rence dans les deux textes pr c dents, la journ e du vendredi 12 f vrier  tait consacr e au travail en atelier. Parmi les cinq th mes d'atelier, il s'en trouvait deux qui ont amen  les participants et participantes    changer des  l ments d' valuation concernant les Programmes Extra, soit un atelier sur « Les allocations directes et les programmes Extra » et un autre sur « Les ressources communautaires et le maintien   domicile ». L'auteur a particip    ces deux ateliers et pr sente certaines de ses observations et interrogations au sujet des Programmes Extra.



Les discours communautaire et syndical à propos des Programmes Extra

Louis FOLEY

Étudiant

Programme de maîtrise en intervention sociale

Université du Québec à Montréal

Dans le cadre du Colloque sur la privatisation dans le réseau de la santé et des services sociaux auquel il est fait référence dans les deux textes précédents, la journée du vendredi 12 février était consacrée au travail en atelier. Parmi les cinq thèmes d'atelier, il s'en trouvait deux qui ont amené les participants et participantes à échanger des éléments d'évaluation concernant les Programmes Extra, soit un atelier sur « Les allocations directes et les programmes Extra » et un autre sur « Les ressources communautaires et le maintien à domicile ». L'auteur a participé à ces deux ateliers et présente certaines de ses observations et interrogations au sujet des Programmes Extra.

INTRODUCTION

Dans le cadre du séminaire « Le réseau gouvernemental des affaires sociales », Yves Vaillancourt a invité ses étudiants et étudiantes à participer au « Colloque sur la privatisation dans le réseau de la santé et des services sociaux » organisé par la Fédération des affaires sociales. À ce colloque, il y avait cinq ateliers proposés aux participants. Le compte rendu qui suit porte sur l'un d'eux, soit « Les allocations directes et les programmes Extra ».

Au départ, les allocations directes m'étaient complètement étrangères. Ce qui m'a attiré dans cet atelier, c'était la problématique des programmes Extra du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. J'ai ressenti un certain malaise face aux interventions des participants qui portaient sur le manque de pertinence des programmes Extra, sur le « cheap labour » qu'ils créent, sur la pression à la baisse des salaires des auxiliaires familiales et sociales, sur le désengagement de l'État, etc. Bien que les doléances qu'ils exprimaient me semblaient tout à fait légitimes, je n'étais pas à l'aise avec la façon dont elles étaient amenées ; cela m'a pris quelques jours avant de saisir ce qui me dérangeait.

Lors d'une discussion avec une amie travaillant dans un organisme communautaire qui offre des services sociaux à des personnes en difficulté, j'ai compris ce qui me gênait tant dans cet atelier. La philosophie de cet organisme et, par ricochet, des travailleurs qui en font partie est centrée sur le service à la collectivité. Les responsables se préoccupent plus des conditions de vie de leur clientèle que des revendications des travailleurs concernant leurs salaires et avantages sociaux. Pour eux, les travailleurs sont au service de la collectivité et doivent se soumettre aux besoins de leur clientèle, peu importe leurs conditions de travail, qui sont assez précaires. Il leur semble que la syndicalisation, la bureaucratisation et la technocratisation des services sont autant d'entraves au respect des personnes qui ont des besoins de services.

À la suite de cette discussion sur les conditions de travail des travailleurs des organismes communautaires et des travailleurs syndiqués, j'ai établi des rapprochements avec la discussion qui avait eu lieu lors de l'atelier. La majorité des participants étaient des syndiqués, ce qui teintait fortement le discours des participants. J'imagine que si nous avions proposé le même atelier au même moment à des participants du milieu communautaire, les sujets abordés auraient été sensiblement les mêmes, mais ils auraient été abordés d'une tout autre façon.

C'est sur cette toile de fond que je voudrais amorcer ma modeste contribution sur les différences idéologiques qui peuvent exister entre les milieux syndical et communautaire.

LE DISCOURS DES SYNDIQUÉS TEL QUE PERÇU DURANT L'ATELIER

En voulant défendre les intérêts d'un groupe en particulier, on ne se rend pas toujours compte du mépris que nous pouvons démontrer envers d'autres groupes dans notre discours. Durant l'atelier, plusieurs des participants qui ont pris la parole ont abordé la problématique des « programmes Extra » en soulignant l'incompétence des assistés sociaux. On a aussi mentionné qu'ils étaient des voleurs de « jobs ». De façon insidieuse, ce sont les personnes assistées sociales qui défrayaient les doléances des participants ; j'ai même l'impression que la plupart ne se rendaient pas tout à fait compte de la portée de leurs dires.

En tant qu'intervenant du milieu communautaire, je suis conscient du fait que les assistés sociaux par le biais des programmes Extra occupent des postes qui pourraient l'être par des salariés qui seraient payés de façon décente et que ces programmes ont un effet à la baisse sur les salaires. Par contre, de là à parler des assistés sociaux en relevant leur incompétence, il y a un pas que je n'oserais pas franchir. Ils sont les premières victimes du système de la sécurité du revenu. En fait, ce qui m'a dérangé dans cet atelier est le fait que l'accent fut mis sur les personnes assistées sociales plutôt que sur les lacunes des programmes Extra. Il me semble que le statut d'assisté est déjà assez difficile à supporter sans que des groupes comme les syndicats qui travaillent ne se servent de leur position désavantageuse pour défendre les droits de leurs travailleurs.

Dans le débat sur les programmes Extra, il me semble nécessaire de traiter en tout temps le problème à partir des lacunes du système et non en stigmatisant des personnes à qui la décision de participer à des mesures d'employabilité est souvent imposée. Dans le but d'enrichir le débat sur la question, il me semble que nous devrions faire en sorte que les syndicats et les organismes communautaires se rencontrent et reconnaissent leurs forces et leurs limites sur la question.

LE DISCOURS COMMUNAUTAIRE

Dans les organismes communautaires avec lesquels je suis le plus familier, j'ai observé que le discours diffère énormément du discours syndical. Premièrement, ces organismes ont une base de travailleurs salariés, mais font aussi appel à des bénévoles. Dans la culture de ces organismes, le bénévolat n'est pas perçu comme du « cheap labour », mais comme une implication sociale de la part des gens qui y prennent part. Pour certains de ces organismes, on

peut même parler de militantisme. Dans une certaine mesure, les participants aux programmes Extra sont davantage perçus dans ces organismes comme des bénévoles que comme des participants à une mesure d'employabilité. Dès le départ, les participants savent qu'ils n'auront pas d'emploi à la fin de leur programme.

Les organismes communautaires tentent à travers les programmes d'employabilité d'intégrer des personnes assistées sociales qui (c'est le cas pour certains d'entre eux), ont perdu certaines habilités sociales qui sont nécessaires à la recherche d'emploi et, surtout, à la vie en société. Ces programmes d'employabilité, les organismes croient qu'ils peuvent servir de catalyseur pour permettre aux participants de retrouver une certaine estime de soi, réduite par suite d'une période trop longue passée à vivre de l'aide sociale.

Étant donné que plusieurs organismes communautaires se donnent une fonction de conscientisation, ils croient que la participation des assistés sociaux au fonctionnement de leur organisme pourra leur donner une plus grande conscience des problèmes sociaux et des leurs, en particulier. Il leur semble que les bénéficiaires peuvent devenir mieux outillés pour lutter contre les injustices qui leur sont faites.

Les programmes d'employabilité ne sont pas perçus comme une panacée pour l'intégration sociale des personnes assistées sociales ; ils sont plutôt vus comme un moindre mal. À l'instar des syndicats, on reconnaît que les programmes contribuent à la formation d'une sous-classe d'employés, qu'ils ont un effet de pression à la baisse sur les salaires des employés qui offrent leurs services par d'autres canaux ; mais on reconnaît également la nécessité de l'existence de mesures qui permettent aux assistés sociaux de contribuer un tant soit peu à la société.

Les critiques que les organismes communautaires (ceux avec lesquels je suis en contact) adressent aux programmes d'employabilité visent divers aspects de ces programmes. Premièrement, ils sont limités dans le temps, ce qui occasionne un roulement de personnel constant. Étant donné que les services à la collectivité se font sur une base relationnelle souvent de personne à personne, le départ d'un membre du personnel occasionne à chaque fois un réajustement : il y a une perte d'efficacité et, surtout, une perte au plan de la qualité des services dispensés.

Deuxièmement, les programmes d'employabilité ne sont pas assortis de financement pour former de façon appropriée leurs participants. Cette situation ne contribue pas à développer l'employabilité des bénéficiaires, ni à améliorer leur efficacité lorsqu'ils participent à ce programme.

Troisièmement, la contribution procurée par les programmes Extra aux organismes communautaires diminue leurs frais d'opération. Pour ces

organismes qui sont souvent sous-financés, cet élément n'est pas négligeable lorsqu'ils ont besoin de personnel complémentaire. Par contre, cette situation entraîne une sous-estimation des coûts réels des services offerts. Cette sous-estimation permet aux bailleurs de fonds, en l'occurrence l'État, à revoir à la baisse leur financement.

Dans le document de l'atelier 6 du colloque et intitulé « *Les ressources communautaires et le maintien à domicile* », on relève un des risques que courent les organismes communautaires au regard de la Loi 120. Dans la Loi 120, on trouve une reconnaissance des organismes communautaires et cette reconnaissance peut faciliter l'obtention de ressources financières. Par contre, il y a une mise en garde :

Cette reconnaissance (et financement) est basée sur la capacité d'intégrer ces services dans le plan régional d'organisation (PROS) établi par la régie régionale. À coût de frais d'opération plus bas et de conditions de travail et salariales inférieures [... à celles du] personnel syndiqué du réseau, la porte est ouverte pour que le gouvernement freine le développement du réseau public et utilise les services des organismes communautaires pour des raisons purement économiques.

Enfin, les organismes communautaires qui se veulent défenseurs des droits sociaux et d'une plus grande équité autant dans la société que dans la gestion de leur organisme se retrouvent face à un dilemme. Lorsqu'ils emploient des personnes sur les programmes d'employabilité, ces dernières n'ont pas l'équité salariale avec les autres membres du personnel. Dans des « boîtes » où la gestion est faite par l'équipe, on se retrouve avec deux classes d'employés. Il me semble que cette contradiction contribue à miner leur crédibilité lorsqu'ils utilisent le discours portant sur le droit et l'équité.

LES SYNDICATS ET LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : UN DIALOGUE À ÉTABLIR

À une époque, où le néo-libéralisme a le vent dans les voiles et où la rationalisation est le leitmotiv des décideurs, les groupes progressistes ont intérêt à se consulter et à définir des stratégies de lutte cohérentes. Amorcer le dialogue ne signifie pas qu'ils doivent être d'accord sur tous les points, mais plutôt qu'ils acceptent de se reconnaître mutuellement et, surtout, de se rendre compte qu'ils ont des intérêts communs.

Bien que le discours syndical et celui du communautaire puissent sembler en opposition, lorsque l'on s'interroge sur les fondements des deux discours, on se rend compte qu'ils s'opposent effectivement sur certains points, mais qu'ils sont complémentaires sur d'autres : l'un et l'autre portent sur la défense

des droits bafoués de certaines classes d'individus. Pour les uns, c'est la protection des emplois et de conditions de travail acceptables ; pour les autres, c'est la défense des droits de leur clientèle. Il me semble que les syndicats devraient se préoccuper un peu plus des droits des clients et les organismes communautaires, un peu plus du droit des travailleurs à des salaires et à des conditions de travail décentes.

Défendre le droit des uns ne devrait pas signifier que celui des autres soit brimé. Il devient de plus en plus urgent pour résister au vent néo-libéral de réunir les forces vives qui existent encore dans la société.